

**Collectif Parents Dynamiques
Association Egalité Parentale
Association Racines d'Enfants
Association Jamais Sans Papa
Collectif Défendre les Enfants
Association J'aime mes 2 Parents
Association 1 Enfant 2 Parents France
Association Droits du parent et de l'enfant
Association 24 heures du Mans pour l'Egalité Parentale
Collectif des Papas du Rhône**

**À Mesdames, Messieurs les
Députées et Députés**

Montrouge, le 6 octobre 2024

Objet : La situation alarmante des familles monoparentales en France et le manque de coparentalité

PJ : Tableau de synthèse selon la dernière étude INSEE
(Annexe 1- Association Egalité Parentale)

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Depuis plusieurs années, les parlementaires portent une attention croissante à la situation des familles monoparentales. Cependant, la réalité sociale de ces foyers reste préoccupante. Le manque de coparentalité après les séparations place ces familles dans une situation de précarité financière et sociale. Il est urgent de repenser nos politiques familiales, notamment en matière de résidence alternée, qui est encore trop peu mise en œuvre en France.

1/ La précarité des familles monoparentales

Selon l'INSEE, 82 % des familles monoparentales sont constituées de mères seules, et ces familles sont particulièrement touchées par la pauvreté, près d'un tiers d'entre elles vivant sous le seuil de pauvreté.

Ce phénomène est exacerbé par le faible taux de résidence alternée en France, qui n'est que de 11,5 % (INSEE 2020), l'un des taux les plus bas d'Europe.

À titre de comparaison, ce taux est de :

- 48 % en Suède,
- 37 % en Belgique,
- 30 % en Norvège.

<https://www.justice-familiale.fr/residence-alternee/>

L'Institut National d'Études Démographiques (INED) a montré que la résidence alternée permettrait aux mères de retrouver plus rapidement une stabilité professionnelle après une séparation, réduisant ainsi leur dépendance aux aides sociales et facilitant leur retour à l'emploi.

<https://www.ined.fr/fr/actualites/presse/la-residence-alternee-des-enfants-apres-une-separation-un-effet-positif-sur-lemploi-des-meres/>

2/ Impact du manque d'égalité parentale sur la santé mentale des enfants

Le manque de coparentalité après une séparation a des conséquences significatives sur la santé mentale des enfants. Selon un rapport de l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED), les enfants privés de l'un de leurs parents, généralement le père, de plus en plus souvent la mère, sont plus susceptibles de développer des troubles émotionnels et comportementaux.

Cette désaffection parentale, même si elle touche majoritairement des papas, n'épargne personne ; un nombre grandissant de mamans également touchées est d'ailleurs observé.

https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2017/2017_20_separations_parentales.pdf

De plus, nul ne peut ignorer que cette désaffection parentale correspond clairement au descriptif pathologique de santé mentale se rapportant au problème de relation "parent-enfant", codifié par la CIM-11 (Code : QE52) - Classification Internationale des Maladies, publiée par l'Organisation Mondiale de la Santé.

<https://icd.who.int/browse/2024-01/mms/fr#901608346>

3/ Impact du manque d'égalité parentale sur la santé mentale des pères

Quant aux pères, le manque de contact avec leurs enfants est souvent associé à une augmentation des risques de dépression et de suicide, comme le démontre une étude de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM).

4/ Les émeutes de 2023 : une jeunesse fragilisée

En juin 2023, la France a été confrontée à des émeutes marquantes. Il est à noter que 60 % des jeunes impliqués dans ces événements provenaient de familles monoparentales **(selon le Ministère de la Justice et la Chancellerie dans la presse)**.

Ces faits tragiques illustrent les conséquences dramatiques de l'absence d'un parent, souvent du père, sur le développement et le comportement des jeunes.

En outre, la majorité des enfants placés à l'ASE proviennent également de familles monoparentales, un constat qui pèse lourdement sur les finances publiques. Selon un rapport du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE), ces placements coûtent des milliards chaque année à l'État en termes de placements ou d'accompagnement social.

<https://www.lecese.fr/actualites/le-cese-saisi-par-le-senat-sur-la-protection-de-lenfance>

5/ Un poids financier important sur les finances publiques

Les familles monoparentales représentent un coût non négligeable pour les finances publiques. Aujourd'hui, environ 40 dispositifs d'aides leur sont accessibles, mais ces aides, bien que nécessaires, ne résolvent pas le problème de fond.

<https://mes-aides.gouv.fr/>

En effet, ces familles se retrouvent souvent en situation de dépendance aux aides sociales et peinent à retrouver une place stable sur le marché du travail.

Le lien entre monoparentalité et pauvreté est aussi perceptible dans d'autres domaines :

- Aux États-Unis, 85 % des personnes sans domicile fixe ont été élevées sans père (selon l'Association Égalité Parentale),
- Et la grande majorité des détenus ont grandi sans père (90 % aux États-Unis, selon la même association).

(Tableau de synthèse Association Égalité Parentale selon dernière étude INSEE - Annexe 1)

6/ Nouveaux enjeux sociétaux RSE

En soutenant l'égalité parentale, faire évoluer la législation pour favoriser la résidence alternée pourrait grandement aider les entreprises dans leur démarche RSE. La résidence alternée permettrait de mieux répartir les responsabilités familiales entre les deux parents, améliorant ainsi la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Actuellement, de nombreux pères sont confrontés à un "plafond de verre" qui les empêche de s'impliquer pleinement dans leur vie familiale sans compromettre leur carrière.

Si la législation évoluait pour rendre la résidence alternée plus accessible, cela offrirait un cadre équitable pour les pères et les mères, tout en facilitant l'application de politiques internes qui encouragent l'équilibre entre travail et parentalité. Les entreprises, en adaptant leurs pratiques à ce cadre juridique amélioré, pourraient soutenir activement un partage plus juste des responsabilités, ce qui permettrait aux pères de s'investir davantage dans leur rôle parental sans craindre de répercussions professionnelles.

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/transition-ecologique/Centre-de-ressources-Transition-ecologique-de-la-Culture/Labels-normes/Norme-ISO-26000-Responsabilite-societale>

Par ailleurs, les exigences européennes de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), une norme européenne imposant aux entreprises de plus de 250 salariés de rendre compte de leur impact environnemental et social, entreront en vigueur dès 2024 pour ces entreprises, en 2025 pour les grandes, et à partir de 2026 pour les plus petites. Cette législation, combinée à des mesures favorisant l'égalité parentale, permettrait non seulement de briser ce plafond de verre pour les pères, mais aussi de renforcer la durabilité sociale en créant un environnement de travail plus inclusif et résilient.

https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting/corporate-sustainability-reporting_en?prefLang=fr

7/ Proposition de loi en cours : la résidence alternée comme principe de base

Il existe cependant une opportunité de réformer cette situation grâce à une proposition de loi, actuellement en attente d'examen à l'Assemblée nationale. Cette proposition a été adoptée au Sénat mais nécessite des ajustements pour apporter de réels changements législatifs.

Il s'agit de la proposition de Madame la Sénatrice Élisabeth DOINEAU, portant la référence 21 308 au Sénat et n° 127 à l'Assemblée Nationale, déposée le mardi 23 juillet 2024.

<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/dossiers/DLR5L15N44555>

Le rapport de Monsieur le Sénateur Xavier IACOVELLI recommande de faire de la résidence alternée le principe de base en matière de garde d'enfants après une séparation. Les pays européens où la résidence alternée est davantage pratiquée, comme la Belgique, l'Italie, l'Espagne ou la Suède, montrent des résultats très positifs, avec une meilleure santé mentale des jeunes, une réinsertion professionnelle plus rapide des mères, et une réduction de la délinquance juvénile.

8/ Appel à l'action

Nous appelons à une révision de la PPL en cours, afin de redonner à la résidence alternée sa substance initiale et d'en faire la norme par défaut, notamment lorsque l'un des deux parents la demande, dans l'intérêt de l'enfant.

Bien entendu, ce mode de résidence pourra être écarté en cas de violences avérées.

La parentalité est un aspect de l'égalité Femmes-Hommes qui a été oublié.

Il est impératif que cette proposition de loi soit inscrite rapidement à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et qu'elle soit adoptée sous une forme plus ambitieuse. Une réforme de la résidence alternée permettra non seulement de soulager les finances publiques, mais aussi d'assurer un avenir plus serein pour nos enfants.

Nous vous remercions par avance pour les actions que vous entreprendrez, tant en matière législative que dans l'élaboration des budgets de l'État et de la Sécurité sociale. Cette réforme sera un pas important vers une société plus équitable et harmonieuse.

Les associations et collectifs signataires, qui militent pour une coparentalité responsable, se tiennent à disposition pour être entendus par l'Assemblée Nationale.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de notre haute considération.



Lieu de vie des enfants

12 %	76 %	9 %
des enfants de parents séparés vivent en résidence alternée	des enfants de divorcés vivent chez leur mère	des enfants de divorcés vivent chez leur père
4 millions	1 enfant sur 4	100 % de résidence alternée
d'enfants mineurs (sur 14,2 millions) ont leurs parents séparés	de parents séparé n'a plus de relation avec son père	est accordée quand la mère est d'accord, mais refusée 3 fois sur 4 quand elle refuse

Violence

1 femme tous les 3 jours	1 homme tous les 13 jours	3 pères seuls minimum	22,8 hommes 7,4 femmes
meurt sous les coups de son conjoint (32% se suicident après)	meurt sous les coups de sa conjointe	se suicident chaque jour	pour 100 000 habitants se suicident (16,5 h / 4,3 f dans l'UE : les h se suicident 4 fois plus)
85 %	63 %	90 %	3,7 %
des détenus ont été élevés sans père (aux USA)	des jeunes suicidaires sont des enfants élevés sans père (aux USA)	des sans-abri ont été élevés sans père (aux USA)	des enfants en danger vivent en RA, 47% chez la mère, 8,6% chez le père

Échecs scolaire

11 fois plus	24 %
d'actes de violence scolaire chez les enfants élevés sans père	des enfants en famille monoparentale ont redoublés (14% en famille unie et 9% en RA)

Durée

17 minutes	7 mois
durée moyenne des audiences	durée moyenne d'attente du procès

Sondages

76 %	92 %
des Français sont d'accord pour que la RA devienne la règle	des Français disent que les pères sont discriminés par les juges

Données de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) n° 1841 du 03/03/2021 sur la résidence alternée. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5227614>